



## Municipalité de Notre-Dame-du-Laus

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

### **AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,  
secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe de la MUNICIPALITÉ,  
QUE**

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle triennal d'évaluation foncière 2021-2022-2023 (1<sup>er</sup> exercice financier), tel que préparé par les évaluateurs de la MRC d'Antoine-Labelle, a été déposé à l'hôtel de Ville, 66, rue Principale, le mercredi 27 octobre 2020 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau, sur le site de la MRC [geo.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sigimweb/](http://geo.mrc-antoine-labelle.qc.ca/sigimweb/) ou sur le site de la Municipalité [notre-dame-du-laus.ca](http://notre-dame-du-laus.ca).

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une modification à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette Loi. Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2021;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
**« MRC d'Antoine-Labelle, 425, rue du Pont, Mont-Laurier (Québec) J9L 2R6 »**
- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 489 de la MRC d'Antoine-Labelle applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande disponible sur : [HTTPS://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/documentation-reglements](https://www.mrc-antoine-labelle.qc.ca/documentation-reglements)

Donné à Notre-Dame-du-Laus, ce 28 octobre 2020.

Gisèle Lauzon  
Secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale

---

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné, Gisèle Lauzon, sec.-trés. adj./dir. gén. adj., certifie que j'ai publié le présent avis aux deux endroits désignés par le conseil entre 16 h et 17 h, ce vingt-huitième jour d'octobre deux mille vingt et en le publiant dans le journal « Info de la Lièvre » édition du 4 novembre 2020.

Donné à Notre-Dame du Laus, ce vingt-huitième jour d'octobre deux mille vingt.

Gisèle Lauzon  
Sec.-trés. adj./dir. gén. adj.